Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260326-D202611-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents :11
Votants :10
Quorum : 6

Date de la convocation : 16/03/2026

Date de publication et d'affichage : 23/03/2026

Le samedi 21 mars 2026, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire sortant.

Etaient présents :

Yohan BELLEGUIC, Typhaine BOCANDE, Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Isabelle LAMOUR, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES.

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Typhaine BOCANDE

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026 11 – ÉLECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au minimum d'un adjoint et d'un maximum de trois adjoints.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire. Il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe présenté en alternance. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Élection des adjoints

Résultat du premier tour du scrutin
a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
d - Nombre de suffrages blancs : 0
e - Nombres de suffrages exprimés (b-c-d) : 10
f - Majorité absolue : 6

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260326-D202611-DE

Liste de noms	Nombre de suffrages exprimés en chiffre	Nombre de suffrages exprimés en lettres
Liste GUENEUGUES	10	dix

ARTICLE 1

Les candidats sur la liste de madame GUENEUGUES sont proclamés adjoints au Maire.

ARTICLE 2

Madame Myriam GUENEUGUES est proclamée première adjointe au Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

ARTICLE 3

Mikael LE MENE est proclamé deuxième adjoint au Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ARTICLE 4

Madame Fabienne MORVAN est proclamée troisième adjointe au Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

TRÉOUERGAT, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)